

COMMUNE DE DUNIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 9 octobre 2025, la commune de Dunières s'est prononcée sur les objectifs de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Augmentation des possibilités de construction au sein du STECAL « Ad » pour permettre l'extension de la déchèterie ;
- Ajout d'un changement de destination en zone agricole permettant l'installation d'une entreprise locale ;
- Création d'un STECAL permettant l'extension d'une exploitation forestière existante ;
- Redélimitation de la protection des rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville au règlement écrit et graphique ;
- Modification des règles d'implantation des constructions en zone Agricole ;
- Modification des règles d'implantation des constructions en zones UB et UE ;
- Modifications des articles 1, 2, 4, 5 et 6 du règlement écrit afin d'apporter des clarifications, préciser les règles architecturales, corriger une coquille relative aux bureaux en zone UI et clarifier les règles concernant annexes et extensions ;
- Modification des règles de hauteur des constructions forestières en zone N pour répondre à des besoins identifiés.

Le projet de dossier de la procédure sera consultable durant 17 jours sur le site de la commune www.dunieres43.fr , en mairie de Dunières aux heures et jours habituels d'ouverture du public, du :

Lundi 12/01/2026 à 9h au mercredi 28/01/2026 à 17h

M. Joël ROCHE, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif.

Il sera possible de consulter le dossier d'enquête et de rencontrer le commissaire-enquêteur lors des permanences programmées :

- Le lundi 12/01/2026 de 14h à 16h en mairie de Dunières (salle des permanences)
- Le mardi 20/01/2026 de 9h à 12h en mairie de Dunières (salle des permanences)
- Le mercredi 28/01/2026 de 14h à 16h en mairie de Dunières (salle des permanences)

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre papier disponible en mairie de Dunières ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie, 2 Place de l'Hôtel de Ville – 43220 DUNIERES,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dunieres43.fr

Toute information relative au dossier de concertation peut être demandée à la Mairie de Dunières – Service urbanisme, au 04 71 66 80 35 ou par mail [urbanisme@dunieres43.fr]

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Dunières, à la Préfecture de la Haute-Loire, et sur le site internet de la commune pendant un an après la date de clôture de l'enquête (obligation légale).